

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 octobre 2003

Original: français

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 octobre 2003, à 10 heures

*Président* : M. Chowdhury ..... (Bangladesh)**Sommaire**

Point 95 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)

Point 94 d) de l'ordre du jour : Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

Point 97 b) de l'ordre du jour : Coopération économique et technique entre pays en développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-57395 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (A/58/3 (Part I), A/58/210, A/58/204, A/58/337, A/58/362, A/C.2/58/5 et A/C.2/58/6)

**Point 94 de l'ordre du jour : Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (A/58/3 (Part I), A/58/170, A/58/303, A/58/304 et A/C.2/58/4)

1. **M. Aliyev** (Azerbaïdjan), s'exprimant au nom des États membres du Groupe Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GOUAM), remercie le Secrétariat de ses rapports sur la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. Les membres du Groupe GOUAM ont fait du développement durable une partie intégrante de leur processus de planification et sont convaincus de la nécessité de parvenir à un équilibre entre la cohésion sociale et la gouvernance, la protection de l'environnement et le développement économique. Ils espèrent que les travaux de la Commission du développement durable à sa douzième session seront fructueux et jugent satisfaisant le choix des thèmes à étudier au cours de la période 2004-2005. Ils soulignent également la contribution des commissions régionales de l'ONU et des coordonnateurs résidents à l'amélioration de l'évaluation des capacités de mise en oeuvre des stratégies de développement.

2. Dans le cadre du suivi du Sommet de Johannesburg, la cinquième Conférence ministérielle de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, tenue à Kiev en mai 2003, a adopté et ouvert à la signature les instruments suivants : un nouveau protocole d'évaluation de l'environnement relatif à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo); un nouveau protocole sur la responsabilité et les dommages dus aux effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières et sur la protection et l'utilisation des eaux transfrontières et des lacs internationaux; un nouveau protocole sur le dégagement de polluants et les registres des transferts relatif à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au

processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus). Le Groupe GOUAM affirme à nouveau son soutien au Programme d'étude des performances environnementales de la Commission économique pour l'Europe.

3. L'élimination de la pauvreté étant urgente, l'examen du problème des modes de consommation non viables à terme doit se poursuivre. Il faut réussir à modifier les modes de production et de consommation et, à cette fin, l'accent doit être mis sur les sources d'énergie renouvelables.

4. Les gouvernements des États membres du Groupe GOUAM ont signé le Protocole de Kyoto et sont devenus parties à cet instrument. Ils saluent l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que celle de l'Organisation météorologique mondiale en vue de renforcer les capacités dans le domaine de l'alerte rapide. Il faut accorder davantage d'attention aux effets de la désertification et de la sécheresse dans le cadre de la gestion de l'eau. En matière de sécurité alimentaire, le Conseil économique et social a joué un rôle important en renforçant la coordination entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (IFAD) et le Programme alimentaire mondial.

5. Il est nécessaire de familiariser le public avec les mesures allant dans le sens de la durabilité. Pour parvenir à des changements décisifs et radicaux, il faut faire preuve d'ouverture, essayer différentes approches et faire participer toutes les parties prenantes. Les membres du groupe GOUAM appuient les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les réseaux d'organisations non gouvernementales et la communauté scientifique, aux niveaux national et international.

6. Dans un contexte de mondialisation et d'expansion du commerce international, il est important d'élaborer des règles de commerce équitables, précises et harmonisées. Les négociations de Cancún ayant malheureusement échoué, il est urgent de reprendre le cycle de négociations de Doha. Le groupe GOUAM pense que les engagements pris en faveur du renforcement d'un système multilatéral équitable étaient sincères et l'adoption d'actions concrètes sera à nouveau recherchée lors du prochain cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce. D'ici là, il est important de renforcer la

capacité des pays en transition et en développement de profiter des négociations commerciales ouvertes et de l'accès aux marchés. Là où le commerce international progresse, la pauvreté recule. Sans la paix, il ne peut y avoir de développement, et sans développement, la paix ne peut durer.

**Point 97 b) de l'ordre du jour : Coopération économique et technique entre pays en développement** (A/58/39 (Supplément), A/58/319, A/58/345 et A/58/204)

7. **M. Kasri** (Indonésie) juge encourageants les progrès de la coopération Sud-Sud entre pays en développement, qui contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour utiliser pleinement le potentiel de la coopération Sud-Sud, il faut mettre en place un cadre de formation et de coopération permettant aux pays en développement de protéger leurs intérêts en matière de développement, de contribuer plus efficacement aux processus multilatéraux et d'être présents sur un marché mondial où la concurrence est de plus en plus vive. À cet égard, l'Indonésie salue les travaux du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement sur les questions stratégiques d'intérêt commun pour les pays en développement. Elle espère que le Groupe spécial mènera davantage d'actions de coopération Sud-Sud et accordera plus d'attention à l'intégration de cette question dans les travaux des fonds et programmes de l'ONU. À cette fin, les donateurs sont encouragés à renforcer la capacité du Groupe spécial.

8. Depuis la Conférence de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement (1978), la dette extérieure des pays en développement a plus que triplé. En 2002, elle s'élevait à près de 1 250 000 000 de dollars. L'élaboration de nouvelles stratégies de gestion de cette dette est donc une urgente nécessité. Le financement de la dette et celui du développement étant intimement liés, les pays à faible revenu ont accumulé une dette si élevée qu'elle paralyse la croissance économique et les efforts de réduction de la pauvreté à un moment où, par la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale s'est précisément engagée à réduire la pauvreté plus rapidement que cela n'avait été possible par le passé. C'est pourquoi l'Indonésie encourage le Groupe spécial de la CTPD, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, la Conférence des Nations Unies

pour le commerce et le développement et les autres entités intéressées, à étudier des cadres de coopération efficaces en matière de gestion de la dette afin que les pays en développement ne soient pas étouffés par leur dette.

9. Aux niveaux régional et sous-régional, la coopération Sud-Sud a fait de grands progrès. En ce qui concerne la coopération interrégionale, elle permet à des régions de mettre en commun une grande variété de connaissances et de données d'expérience et de faire face à des problèmes communs à la grande majorité des pays du Sud. La Conférence des organisations sous-régionales afro-asiatiques (AASROC), accueillie par le Gouvernement indonésien à Bandung au mois de juillet 2003, s'est inscrite dans ce cadre. L'Asie et l'Afrique ont décidé de mettre en commun, afin qu'ils se complètent, leurs atouts particuliers et de créer ainsi un nouveau partenariat stratégique destiné à surmonter ensemble leurs problèmes de développement, à promouvoir la paix, la prospérité et le progrès dans leurs deux régions. En outre, les participants à la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ont exhorté les pays à participer à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et a demandé 1 milliard de dollars de donations afin d'aider l'Afrique au cours des cinq prochaines années.

10. Toutefois, les pays en développement savent que la coopération technique entre les pays en développement ne pourra porter tous ses fruits que moyennant un accroissement de la coopération avec les partenaires internationaux, notamment le système des Nations Unies, les institutions internationales, les universités et les groupes de réflexion, le secteur privé et les autres parties prenantes intéressées. De tels partenariats permettront de canaliser toutes sortes de données d'expérience pouvant être utilisées dans le cadre politique et dans la mise en oeuvre des programmes de coopération technique entre les pays en développement.

11. Par ailleurs, l'Indonésie estime que le Programme des Nations Unies pour le développement devrait poursuivre son appui à la coopération Sud-Sud et en élargir la portée dans le cadre de ses programmes mondiaux, interrégionaux, régionaux et de pays.

12. **M. Gandum** (Malaisie), à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre

de la coopération technique entre pays en développement, souligne que la coopération Sud-Sud ne peut aboutir sans un effort collectif de tous les partenaires de développement et de l'ensemble du système multilatéral. Cependant, en cette période de mondialisation et dans une conjoncture politique et économique internationale complexe, notamment à la suite de l'échec des négociations de Cancún, il est plus que jamais nécessaire que les pays du Sud coopèrent. Ce type de coopération diversifie et élargit les possibilités de développement des pays du Sud, leur offre des possibilités de partenariat plus intéressantes et les rend plus forts, individuellement et collectivement. Par ailleurs, il se félicite de l'esprit de solidarité et de cohésion récemment démontré par les pays en développement à ;. Il rappelle que les pays en développement eux-mêmes sont devenus fournisseurs d'assistance technique et que certains d'entre eux y consacrent une partie de leurs ressources ainsi qu'à la coopération tripartite. Il présente différentes initiatives prises par la Malaisie dans ce domaine.

13. La Malaisie est favorable à la célébration annuelle d'une Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à la proclamation d'une Décennie internationale pour la coopération Sud-Sud.

14. **M. Husain** (Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique) estime que les pays en développement auraient pu maîtriser les conséquences économiques des attentats du 11 septembre 2001 par un renforcement du commerce Sud-Sud et des activités de production s'il y avait eu moins de lenteurs au niveau des institutions et de l'information et si les barrières financières avaient été levées. Ces difficultés persistent en dépit de l'action menée par le Groupe des 77, le Mouvement des non-alignés, l'Organisation de la conférence islamique et l'ONU pour promouvoir la coopération économique et technique entre les pays en développement.

15. Pour ce qui est des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la sensibilisation du public et le renforcement de l'appui à la coopération Sud-Sud (A/58/345), l'Organisation de la conférence islamique est favorable à la célébration annuelle d'une Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à la proclamation d'une Décennie internationale pour la coopération Sud-Sud.

16. **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires

pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement en 1978, la situation dans ce domaine a beaucoup évolué. Un certain nombre d'initiatives internationales et régionales ont été entreprises, notamment avec l'adoption de la Déclaration du Sommet du Sud, tenu à La Havane en 2000, et celle du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La Conférence afro-asiatique qui s'est tenue en 2003 à Bandung (Indonésie) a donné un nouvel élan à la coopération tripartite. La conférence de haut niveau qui se tiendra à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003 donnera aux participants l'occasion de passer en revue et d'évaluer les résultats de la coopération Sud-Sud et les moyens d'appliquer la Déclaration du Sommet du Sud.

17. La Jamahiriya arabe libyenne apprécie le soutien et la participation des pays donateurs et des institutions financières internationales et régionales, ainsi que le rôle joué par les organismes des Nations Unies, notamment du PNUD, et estime qu'il est nécessaire de multiplier leurs programmes et activités sur le terrain aux niveaux national, régional et international afin d'appuyer la coopération économique et technique entre pays en développement. Il faut également que la communauté internationale et les institutions financières internationales fournissent un appui financier et technique.

18. La Jamahiriya arabe libyenne participe activement à la coopération économique et technique bilatérale et multilatérale. Elle organise des conférences et des partenariats dans les secteurs agricole, industriel, touristique et commercial. Elle a établi des banques mixtes qui ont participé au financement de projets de développement visant notamment à construire des infrastructures et à lutter contre la pauvreté dans les pays du Sud. Elle a également créé un programme d'investissement privé grâce auquel des investisseurs libyens ont pu investir en Afrique. Elle est favorable à la célébration annuelle d'une Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui pourrait avoir lieu le 12 septembre, notamment afin de donner à divers acteurs la possibilité de s'employer à consolider la base d'information accessible à toutes les parties prenantes de la coopération Sud-Sud et à dynamiser le système des centres de promotion. La Jamahiriya arabe libyenne est également favorable à la proclamation

d'une Décennie internationale pour la coopération Sud-Sud commençant en 2005.

19. **M. Ramadan** (Liban) considère que l'intensification de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) est imputable aux tendances à l'intégration régionale et sous-régionale. Cette coopération couvre un vaste éventail de questions, mais pas celle de la dette et de la viabilité de la dette qui continue d'empêcher les pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le représentant du Liban espère que les pays en développement pivots et les pays donateurs appuieront les initiatives prises dans ce domaine.

20. Au niveau mondial, la coopération Sud-Sud en matière monétaire et financière est un des aspects de la CTPD dont s'occupe le Liban, qui préside le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales, qui continue de renforcer la coopération entre ses membres dans leurs négociations avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et d'autres organes sur les questions monétaires et financières. De son côté, le Fonds monétaire arabe (FMA) de la Ligue arabe coordonne les politiques monétaires nationales en s'attachant à stabiliser les taux de change et à encourager les flux d'investissements entre les pays arabes. En 2002, ce dernier a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue de renforcer les capacités des pays arabes en matière de négociations commerciales et de leur apporter une assistance technique.

21. L'assistance que les pays pivots apportent dans différentes régions du monde est fort appréciée par les pays en développement qui en bénéficient. Le Liban est très reconnaissant envers les pays membres du Conseil de coopération du Golfe pour l'appui qu'ils continuent de lui fournir dans des domaines allant du déminage à la reconstruction, en passant par l'assistance financière. Les pays donateurs de l'Union européenne apportent une impulsion à la CTPD au Moyen-Orient. À cet égard, le partenariat euroméditerranéen vise à créer d'ici à 2010 une zone de libre-échange qui comprendra l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, dont le Liban.

22. La délégation libanaise est convaincue que la coopération bilatérale n'est pas suffisante pour favoriser la CTPD et qu'il faut donc s'attacher, dans les

années à venir, à établir de nouveaux partenariats entre les organisations de la société civile et le secteur privé.

23. **M. Rojas** (Chili) explique que son pays – qui a atteint un certain niveau de développement – se rend compte qu'il est chaque jour plus difficile de bénéficier de programmes de coopération. Le Chili accorde toutefois beaucoup d'importance à sa capacité de coopération technique avec d'autres pays en développement, notamment par l'intermédiaire de son Agence pour la coopération internationale au développement qui intervient surtout en Amérique latine.

24. En outre, le Chili attache une grande importance à la promotion des centres de promotion de la CTPD, surtout au niveau régional. La délégation chilienne souhaite appuyer les conclusions rendues par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement dans son rapport (A/58/39), dans lequel on souligne l'importance de la coopération technique dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Le Chili favorise la coopération triangulaire comme une modalité qui permet d'obtenir des ressources des pays développés et fait intervenir des techniciens chiliens dans des pays tiers. Le Chili a ainsi participé à des travaux de reconstruction en Afghanistan.

25. Par ailleurs, le Chili considère que les programmes de développement qui sont assurés par les organisations internationales sont très utiles. Il pense notamment au programme Sud-Sud de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Amérique centrale, dans le cadre duquel l'Agence chilienne pour la coopération internationale au développement intervient. Le Chili a ainsi apporté une aide à l'Iraq en matière d'alimentation scolaire, dans le cadre d'un programme de reconstruction financé par le Programme alimentaire mondial (PAM).

26. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran) dit que l'Iran souscrit à l'analyse faite par le Secrétaire général dans son rapport (A/58/345) et à sa recommandation de renforcer l'appui à la coopération Sud-Sud et de sensibiliser le public à la question. La délégation iranienne est favorable à l'idée d'une Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et d'une Décennie internationale de la coopération Sud-Sud. Le lancement d'une telle décennie serait l'occasion d'établir un ordre du jour davantage axé sur des actions concrètes en la matière. L'Iran pense que la

Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir à Marrakech (Maroc), devrait permettre, non seulement de progresser sur ces questions, mais aussi de favoriser la coopération internationale pour le développement en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action de La Havane.

27. Deuxièmement, la communauté internationale doit non seulement créer de nouveaux mécanismes de mobilisation de ressources pour la coopération technique entre les pays en développement et innover en la matière, mais elle doit absolument allouer davantage de ressources à la coopération Sud-Sud. La délégation iranienne espère que le peu d'enthousiasme dont les pays développés ont fait preuve vis-à-vis de leur participation à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement ne signifie pas qu'ils ne souhaitent pas verser de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud. Elle souligne que la Conférence pour les annonces de contributions est un mécanisme de coopération internationale institué au niveau intergouvernemental qui doit être respecté tant qu'il est en vigueur.

28. **M. Barnwell** (Guyana), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la coopération Sud-Sud demeure un mécanisme stratégique pour la mise en oeuvre des programmes de développement entre les pays en développement, surtout en encourageant, entre eux, les échanges, notamment culturels, qui jouent un rôle majeur et méritent davantage d'attention.

29. La CARICOM a toujours perçu la coopération Sud-Sud comme un volet central de la coopération pour le développement, absolument essentiel à la mise en place d'un ordre économique mondial réellement interdépendant. Vue sous cet angle, la coopération Sud-Sud concourt à l'avènement d'un système mondial de coopération équitable et ouvert.

30. Il est encourageant de constater que les pays en développement s'attachent à accélérer la coopération Sud-Sud en matière technique et économique. Il est impératif de s'éloigner progressivement des modalités spéciales au profit d'initiatives stratégiques plus systématiques et à plus long terme. Les pays des Caraïbes ont eux-mêmes déjà souligné combien il importait de partager les pratiques optimales et ont réaffirmé qu'ils s'employaient à trouver encore d'autres moyens de coopérer entre eux.

31. Il faut encourager les organismes et programmes des Nations Unies à continuer à intégrer leurs activités de CTPD, dans leurs politiques, leurs structures et leurs programmes. Les États membres de la CARICOM sont favorables à l'idée d'une Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et d'une Décennie internationale de la coopération Sud-Sud.

**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (A/58/12)**

**Point 91 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (A/58/16, chap. III)**

32. **Le Président** indique que la Commission est saisie du rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa quarante-troisième session. Il rappelle aux délégations que l'Assemblée générale a décidé que la Deuxième Commission devait inclure dans son programme de travail un examen des recommandations contenues dans le rapport en question et transmettre toutes les observations pertinentes à la Cinquième Commission, avant que celle-ci examine le projet de plan à moyen terme et ses révisions. Comme la Cinquième Commission examinera ledit point le 28 octobre 2003, les observations de la Deuxième Commission doivent lui être envoyées avant cette date.

33. Les deux chapitres du rapport du CPC qui présentent un intérêt pour les travaux de la Deuxième Commission portent sur le point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social) et le point 91 (Questions de politique macroéconomique). Au titre du point 12, les recommandations contenues dans le rapport du CPC figurent dans la section B du Chapitre III, intitulée « Projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, Programme 7 : Affaires économiques et sociales » (p. 89 à 95 du rapport A/58/16). La plupart des révisions portent sur le sous-programme 4, Développement durable et le sous-programme 10, Financement du développement du programme 7.

34. **Mme Disano** (Directrice de la Division du développement durable) approuve les modifications proposées par le CPC et ses recommandations car celles-ci reflètent la suite à donner au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et à la onzième session de la Commission du développement durable. Conformément à la résolution 57/253 de l'Assemblée générale, le développement durable est considéré

comme un élément essentiel du cadre général des activités de l'Organisation des Nations Unies, surtout pour ce qui est d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. Dans l'esprit du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, le sous-programme met notamment l'accent sur l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, les mécanismes de mise en oeuvre novateurs et les besoins particuliers de l'Afrique et des petits États insulaires en développement.

35. **M. De Rojas** (Bureau du financement du développement) précise que le sous-programme « Financement du développement » est un nouveau programme du Département des affaires économiques et sociales (DAES) qui figurera pour la première fois dans le prochain budget de l'Organisation des Nations Unies. Sa création découle du mandat donné par la Conférence de Monterrey et des résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci a prié le Secrétaire général de mettre en place des mécanismes chargés de la suite à donner à la Conférence. Il constate avec plaisir que le CPC est satisfait du document et que celui-ci s'est contenté d'y apporter quelques modifications de forme. Il est reconnaissant au Comité d'avoir ajouté un nouvel alinéa qui donne une force nouvelle au document.

36. **M. Aboutahir** (Maroc), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, considère que les propositions du DAES et le rapport du CPC reflètent bien les mandats donnés à Johannesburg et lors de la onzième session de la Commission du développement durable et qu'il faut appuyer la décision majeure de celle-ci d'adopter un programme pluriannuel de 10 ans afin de suivre de près la mise en oeuvre du Sommet de Johannesburg.

37. S'agissant du sous-programme 10 sur le financement du développement, le représentant du Maroc note que tant les propositions du DAES que le rapport du CPC rendent bien compte de l'appui à donner au service du Secrétariat qui sera chargé de suivre la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Cependant, le Groupe des 77 et la Chine ont des suggestions à faire en vue d'améliorer le projet de révision du plan à moyen terme sur le plan politique : le Groupe des 77 et la Chine ont noté que le plan à moyen terme ne mentionnait pas la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale sur le rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé

d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et que le contenu de ladite résolution n'était pas reflété dans la partie narrative des documents du DAES et du CPC. Le délégué propose que dans son rapport (A/58/16), le CPC recommande d'inscrire au paragraphe 7.2 du programme 7 une référence à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et aux mandats législatifs qui en découlent. Il tient à ce que cette même résolution soit mentionnée dans la partie narrative de l'orientation générale du programme du DAES.

38. **Le Président** attire l'attention de la Commission sur la Section C.3 du rapport du CPC, intitulée « Examen triennal de la mise en oeuvre des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa quarantième session sur l'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial et des approches mondiales des questions et politiques sociales et microéconomiques, ainsi que des sous-programmes correspondants dans les commissions régionales » (A/58/16, par. 549 à 551).

39. **M. Kinniburgh** (Directeur du Bureau des politiques et de la planification du développement) rappelle à la Commission que le Bureau des services de contrôle interne a effectué une évaluation approfondie des sous-programmes portant sur les questions concernant le développement mondial (E/AC.51/2000/2). Au début de l'année, conformément à la pratique établie, le CPC a mené un examen triennal de la mise en oeuvre des recommandations qu'il avait faites comme suite à l'évaluation en question. Comme cela est indiqué dans son rapport, le CPC a constaté avec satisfaction que des progrès avaient été accomplis dans l'application de plusieurs de ses précédentes recommandations. Il a toutefois formulé un certain nombre d'autres recommandations sur le rôle et la diffusion de *La situation économique et sociale dans le monde*, une des publications de l'Organisation les plus vendues. Il assure la Deuxième Commission que ces questions font à nouveau l'objet d'un examen dans le cadre de la réforme entamée par le Secrétaire général. Il dit également que les relations de travail entre les organes du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, notamment entre les commissions régionales et le DAES, continuent d'être renforcées.

40. **M. Seth** (Secrétaire de la Deuxième Commission) propose, sur la base de ce qui s'est dit pendant la séance, que le Président de la Deuxième Commission adresse au Président de la Cinquième Commission une lettre pour l'informer que sa commission a examiné les sections pertinentes du rapport du CPC que l'Assemblée générale et le Bureau lui avaient envoyé et souhaiterait apporter deux petites modifications. Concernant l'orientation générale du programme 7, la Commission demande la mention de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale sur le rapport du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Dans la partie sur les révisions du plan à moyen terme présentées au Chapitre 7 du budget-programme, il serait fait référence à cette même résolution.

41. **Le Président**, après avoir recueilli l'approbation de la Commission, en décide ainsi.

*La séance est levée à 11h45.*